

Panorama alpin de la vie associative



A l'heure de son assemblée générale, l'ADSCB propose aux lecteurs d'Échange de faire un état des lieux de la vie associative dans le Briançonnais. Basé sur des études nationales et sur les données du Pôle d'Appui à la vie associative animé par l'ADSCB, ce dossier tente de brosser un portrait des associations du Pays du Briançonnais, Écrins, Guillestrois et Queyras et de leurs enjeux.

Comment se porte la vie associative dans les Hautes Alpes ?

Un récent rapport (novembre 2015), publié par l'association Recherches et Solidarités nous éclaire sur les dynamiques associatives dans le département.

De nombreux habitants des Hautes-Alpes connaissent ou font partie d'une association. Il existe dans le département entre 4800 et 5300 associations. Le chiffre est approximatif, certaines associations étant en « dormance ». Le seul secteur du sport compte 547 clubs qui ont délivré plus de 42000 licences sportives en 2014. Le nombre de bénévoles est estimé à 50 000 dans les Hautes-Alpes, dont environ 20 000 personnes qui assurent au moins une fois par semaine un engagement bénévole (les Hautes Alpes comptent 140 000 habitants en 2012).

Chaque année se sont en moyenne 246 associations nouvelles qui sont déclarées. Rapporté au nombre d'habitants, cela fait des Hautes-Alpes un département qui connaît un nombre élevé de

créations (16,6 nouvelles associations pour 10 000 habitants, contre 10,7 à l'échelle nationale). La sous-préfecture de Briançon enregistre 30% de ces nouvelles créations (le reste étant déclaré à la préfecture de Gap).

De nouvelles associations, pour quoi faire ?

Étudié sur une période de 10 ans, les nouvelles créations d'associations sont le reflet des envies et des motivations des « bâtisseurs associatifs », mais aussi des attentes et des besoins des habitants.

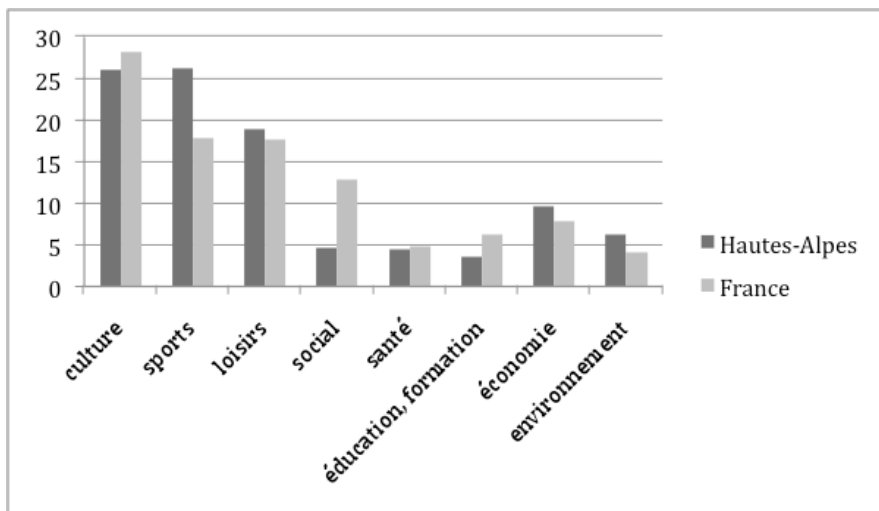
Les créations sont, dans le département, potentiellement plus nombreuses dans l'environnement, l'économie, les loisirs et le sport

Les associations ; un enjeu économique et social fort

Dans le département, 664 associations emploient des salariés. La majorité d'entre elles, soit 58%, emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement plus nombreuses qu'au plan national (53%). Il faut savoir qu'il existe également à leurs côtés, 19 associations comportant plus de 50 salariés.

Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas. Ces emplois représentent aujourd'hui 15,8% de l'emploi du secteur privé des Hautes-Alpes (la moyenne nationale est de 9,7%). L'emploi associatif est conséquent dans les Hautes-Alpes.

L'étude reprise ici a été publiée en novembre 2015 par l'association Recherches et Solidarités, en partenariat avec le Ministère chargé de la ville, de la jeunesse et des sports. Recherches et Solidarités est un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités. Il s'appuie sur des données officielles. Ses travaux sont en libre accès sur le site internet www.recherches-solidarites.org. Les sources principales de cette étude sont l'INSEE, le Journal Officiel des associations, l'ACCOS - URSAFF.



Répartition des créations d'associations à l'échelle nationale et départementale (période de 10 ans), par thème, en pourcentage.

Encadrés et soutenus par des bénévoles, 5630 salariés travaillent dans les associations du département. Ils sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le sport, et nettement plus dans la santé qu'au plan national.

Un peu plus de 40% des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles : Hébergement médicalisé, hébergement social, aide à domicile, accueil de personnes âgées, aide par le travail, accueil des jeunes enfants, d'enfants handicapés, centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives. Par rapport aux repères nationaux, l'hébergement social et l'accueil des jeunes enfants sont davantage développés dans le département.

Les associations créent des emplois

Entre 2000 et 2014, le secteur associatif du département a créé 1060 emplois.

Jusqu'en 2010, l'emploi associatif dans les Hautes-Alpes a évolué à un rythme proche de celui qui est observé au plan national. Il s'en écarte avec un retrait un peu marqué, surtout en 2011.

Au cours de cette période, la croissance du secteur associatif a été un peu plus soutenue que dans l'ensemble du secteur privé.

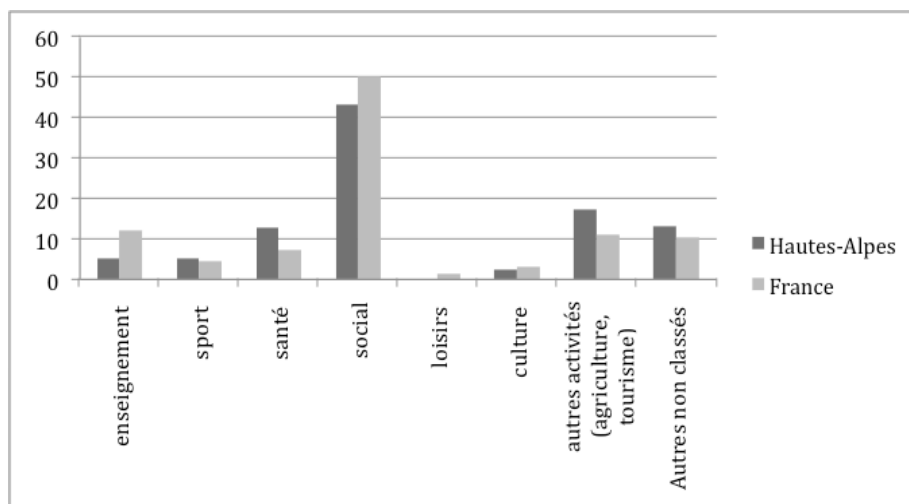
L'emploi associatif est un enjeu important pour la vie associative Haut Alpine. Mais il est aussi important de souligner que les associations qui emploient peu de salariés (58% des associations employeuses ont moins de 3 salariés) ainsi que les associations qui n'ont pas de salariés sont des piliers de la diversité associative locale.

Les secteurs de la santé et de l'action sociale, par exemple, ont besoin de professionnels qualifiés pour assurer leurs objets et leurs missions, mais les associations non employeuses sont aussi essentielles à notre territoire. Les loisirs, la culture, le sport, l'enseignement, sont des secteurs qui connaissent de nombreuses créations d'associations et assurent des services de qualité sans toutefois être les principaux secteurs employeurs.

Le pôle d'appui à la vie associative, un observatoire local des associations

L'ADSCB assure depuis plusieurs années un service à destination des associations : le pôle d'appui à la vie associative. 8 pôles d'appui existent en région PACA. Ces espaces d'accueil des associations collectent des données

Répartition des emplois associatifs à l'échelle nationale et départementale, par thème, en pourcentage



permettant de mesurer les demandes émises par les bénévoles et salariés d'associations. En voici quelques éléments marquants, qui permettent de mieux connaître et comprendre la vie associative du Pays du grand Briançonnais.

212 associations ou personnes ont fait appel au pôle d'appui à la vie associative en 2015, pour un temps moyen de 76 minutes par accueil.

Par ailleurs, tous les secteurs associatifs sont représentés (social, sport, santé, culture, solidarité). Un quart des associations accueillies sont déclarées employeuses. 13% des rencontres au pôle d'appui concernent des personnes ou groupes qui souhaitent créer une activité.

Dans le nord des Hautes Alpes, se sont principalement les bénévoles qui sollicitent le pôle d'appui. Le bénévolat reste donc le fondement de la dynamique associative sur ce territoire. Les bénévoles sont toujours aussi impliqués dans l'évolution de leur structure.

Quels thèmes sont abordés ?

De nombreuses associations ou personnes accueillies viennent pour plusieurs aspects. Par conséquent plusieurs thèmes sont abordés. Voici une image des demandes faites par les associations :

- Fonctionnement (statuts, bénévolat, conflits, communication) : 107 demandes
- Gestion - comptabilité (fiscalité, subventions, budget prévisionnel, comptabilité, gestion) : 104 demandes

- Projet (définition initiale, régulation ou transformation du projet) : 55 demandes
- Emploi (gestion sociale, réglementation, droit du travail, création d'emploi) : 47 demandes
- Réglementation (culture, manifestations, tourisme, sanitaire et social) : 20 demandes

Le fonctionnement et la gestion de l'association sont les thématiques majeures traitées par le pôle d'appui.

Les associations sont des groupements dynamiques de personnes qui se posent la question de leur fonctionnement, et des entités économiques importantes, qui questionnent leur gestion comptable. Le sens donné au projet (projet en création, ou qui cherche à se renouveler) est aussi très important. Enfin, le pôle d'appui est un soutien à la création et à la gestion sociale des emplois dans les associations.

Comme à l'échelle départementale, l'emploi associatif compte. De nombreuses demandes concernent la gestion sociale au sein des associations employeuses, mais aussi la possibilité pour des associations de créer un poste.

Mais l'analyse du monde associatif au seul regard du nombre d'emplois ou d'activités proposées est réducteur. On le constate par les chiffres cités précédemment : la grande majorité des personnes qui sollicitent une aide technique pour leur structure sont des bénévoles. Les importantes associations employeuses sollicitent peu l'appui technique de l'ADSCB (elles ont souvent leurs propres ressources), tandis que les bénévoles d'associations qui œuvrent dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, du tourisme, de l'éducation populaire sont très représentés.

La vie associative est constitutive de cette richesse sur le territoire. Source d'emplois et d'innovation sociale, les associations sont surtout à l'image des habitants d'un territoire, motivées par des envies et des besoins : Envie de se rassembler et de faire ensemble pour proposer des activités ou soutenir des projets, envie d'animer le territoire dans un souci de diversité et de pluralité.

Enjeux et perspectives

L'emploi est un enjeu important pour les associations du Pays du Grand Briançonnais, qui doivent composer avec un modèle économique remis en cause. La baisse généralisée des subventions de fonctionnement votées en faveur des associations pousse à une marchandisation croissante des activités associatives. Le fondement de l'action associative sur les territoires (l'appui des collectivités aux projets associatifs dans leur ensemble, des services gratuits ou à prix très bas, etc.) s'en trouve bousculé. De nombreuses associations employeuses ont des difficultés à maintenir le niveau de l'emploi et par conséquent celui des services proposés.

Au delà de l'emploi, l'ADSCB constate aussi que les associations non employeuses sont en difficultés, alors même qu'elles ont des charges financières moins importantes et des ressources variées, basées principalement sur le bénévolat.

En dépassant cette distinction d'association avec des salariés ou non, nous pointons des défis majeurs que les associations vont devoir relever dès aujourd'hui :

- Les difficultés à rechercher et obtenir des financements
- La mobilisation des bénévoles sur les actions de long terme
- La pérennité financière des structures
- Le manque de ressources et de compétences pour développer des projets et des activités

En guise de conclusion, voici les mots du président de la FONDA, Yannick Blanc, parus dans une tribune libre du journal Juris Associations (janvier 2016) :

« Pour que la vitalité associative nourrisse la vitalité démocratique, encore faut-il que chacun prenne ses responsabilités. Celles des décideurs publics, c'est de renoncer à la pensée magique de « réformes pour redresser le pays » qui créent ou suppriment des règles ou des institutions, et d'inventer un langage politique qui accompagne et soutienne les citoyens dans leur capacité et leur volonté d'agir. N'est ce pas le sens moderne que pourrait prendre le mot servir ?

Les responsabilités des hommes et des femmes engagés, qu'ils soient dirigeants, administrateurs, cadres salariés, bénévoles ou adhérents, est de porter inlassablement, pour eux mêmes et autour d'eux, l'exigence d'une action utile : comprendre les ressorts et les mutations de la société, écouter bénéficiaires et partenaires, rechercher systématiquement des alliances, se projeter dans l'avenir, mesurer l'impact de son action...

A nous de faire vivre les associations comme des lieux ouverts, où chacun peut donner et recevoir, apprendre en agissant, décider pour soi et à plusieurs. Hier, il fallait mourir pour la patrie, aujourd'hui il faut faire son métier de citoyen ».

Aurélien Couëdic

Sources

Association Recherches et solidarités
<http://recherches-solidarites.org/>

Pôle d'appui à la vie associative – ADSCB

<https://adscb05.org/>

Juris Association n°531, janvier 2016
<http://www.juriseditions.fr/juris-associations.htm>

Qui sont les personnes et associations qui sollicitent l'ADSCB ?

62% des associations sont domiciliées hors Briançon.

75% des personnes rencontrées sont des femmes.

75% des contacts se situent dans la tranche d'âge 26-60 ans.

88% de personnes sont des bénévoles et 12 % des salariés.